



VILLE DE MASEVAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31.03.2011

CHARTRE REVISEE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la charte révisée du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- d'approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2010
- d'approuver les crédits reportés en investissement
- que ces écritures seront reprises dans le budget de l'année 2011
- de considérer les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DRESSE PAR MME JACQUELINE SCHNEIDER -_RECEVEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2010, conforme au compte administratif pour le même exercice

AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2010.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Les orientations budgétaires sont présentées au Conseil Municipal **qui propose une pause dans les investissements pour 2012, suite à la réforme de la fiscalité.**

RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal confirme la redevance eau et assainissement pour l'année 2011.

RESEAU DE GITES D'ETAPES EN MONTAGNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le bâtiment de la colonie de vacances de Houppach dans le cadre du projet de réseau de gîtes d'étapes en montagne
- d'autoriser le versement de 1 267.90 € au Syndicat Mixte du Pays Thur-Doller pour participation de la commune au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte du Pays Thur-Doller
- d'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tout document y afférent.

ACTE D'ÉCHANGE DES TERRAINS « AMIS DE HOUPPACH » - CONSEIL DE FABRIQUE-VILLE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte authentique relatif à la donation par « Les Amis de Houppach » au profit de la commune des biens immobiliers sis Annexe Houppach.

PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC A LA GRANGE BURCKLE

Le Conseil Municipal approuve le tableau de financement présenté dans le cadre du projet ci-dessus pour le programme LEADER.